

Proposition présentée par les députés:

*M^{me} et MM. Hugues Hiltbold, Gabriel Barrillier,
Thomas Büchi, Jacques Follonier, Pierre Froidevaux,
Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Jean-Marc Odier et
Marie-Françoise de Tassigny*

Date de dépôt: 4 janvier 2005

Messagerie

Proposition de motion pour l'utilisation de la part cantonale de la vente des réserves excédentaires de l'or de la Banque nationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la décision des Chambres fédérales attribuant aux cantons une part des bénéfices de la vente de l'or excédentaire de la Banque nationale suisse ;
- la progression constante de l'endettement de l'Etat de Genève, qui pénalise durablement notre République et la liberté d'action politique ;
- le risque financier important lié à une éventuelle hausse des taux d'intérêts pour le service de la dette ;
- le fait que la dette pèse sur chaque contribuable genevois, indifféremment de son âge, de son sexe ou de sa profession et qu'un allègement de cette dette profiterait également à l'ensemble de la population genevoise ;

invite le Conseil d'Etat

à consacrer la part des bénéfices issus de la vente des réserves d'or excédentaires de la BNS qui reviendra au canton de Genève exclusivement à l'assainissement de la dette cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 22 septembre 2002, le peuple suisse a rejeté aussi bien l'initiative populaire demandant de consacrer les réserves excédentaires d'or de la BNS à l'AVS, que le contre-projet élaboré par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Les citoyennes et les citoyens ont ainsi rejeté l'utilisation de ces ressources extraordinaires pour des dépenses ordinaires. En consacrant ces recettes extraordinaires au remboursement, même très partiel, de la dette cantonale, le Conseil d'Etat permettrait à toutes les citoyennes et à tous les citoyens d'en profiter puisque cela permet une réduction des coûts du service de la dette.

Dans d'autres cantons, les revenus des ventes d'or de la BNS permettront d'assainir une part importante de la dette publique. A Genève, la proportion sera nettement moindre et ne devrait pas même atteindre 5% de l'ensemble de la dette. Cette triste réalité démontre qu'il faudra consentir encore à beaucoup d'efforts afin de réduire le déficit structurel du canton si l'on veut rendre à notre République la liberté d'action politique qui était la sienne il y a encore deux décennies.

Sur le plan fédéral, quantité de projets ont été évoqués pour l'utilisation de ces ressources exceptionnelles. Chacun de ces projets disposait de sa légitimité propre, que ce soit dans le cadre de dépenses liées aux assurances sociales, à la formation, à des infrastructures, à la solidarité internationale. Cependant chacune de ces tâches, si tant est qu'elle justifie l'engagement de fonds publics, doit être financée par les collectivités publiques sur leur budget courant. Au terme de plusieurs années de débats parlementaires et deux votations populaires, c'est finalement la solution la plus conforme aux dispositions constitutionnelles qui a permis de dégager une majorité représentant l'intérêt général.

Nul doute qu'à Genève chaque parti ou mouvement aura son idée pour consacrer ces recettes extraordinaires à une dépense extraordinaire. Ce d'autant plus que l'on s'achemine vers une année électorale. Afin d'éviter de faire miroiter à la population des promesses que Genève ne pourra pas tenir, il est indispensable que les autorités de ce canton replacent cette recette exceptionnelle dans son contexte.

Or ce contexte, c'est que les centaines de millions de F que rapporteront à Genève les bénéfices de la vente d'or de la BNS ne représenteront pas même 5% de notre endettement. Un endettement qui, rappelons-le, se monte à près de 13 milliards de F. Remboursé au rythme de un franc par seconde, cela représenterait plus de 412 ans. Dans ce rapport, le produit de la vente d'or de la BNS destiné à Genève permettra tout juste de gagner l'équivalent de 18 ans. Ces proportions devraient à elles seules suffire pour convaincre que l'heure n'est pas aux dépenses somptuaires et qu'un geste de sagesse s'avère indispensable.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous demandent, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.